

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

MAIRIE DE KEFFENACH

---

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 06 mars 2023 à 19h30**

**Présents :** Mme FREY Anne, M. SCHNEIDER Hervé, M. ACKER Jean-Claude,  
M. FOLTZENLOGEL David, M. RUFFY Adrien, M. FREY Sylvain,  
Mme SPIELMANN Elisabeth, M. ZEIDLER Yves et Mme LEICHT Lucie

**Excusé :** M. FRANK Jean-Louis

**Non excusé :** Néant

**Présidente de séance :** Mme FREY Anne, Maire.

**Secrétaire de séance :** M. FREY Sylvain

Le lundi 06 mars 2023, à 19h35, dans la salle de réunion de la mairie de KEFFENACH.

Sur proposition du maire et **adopté à l'unanimité**, Monsieur Frey Sylvain est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes-rendus du 13 février et du 22 février 2023
2. Modification d'adresse (rue du moulin)
3. Compte de gestion 2022
4. Compte administratif 2022
5. Affectation du résultat 2022
6. Taxes locales
7. Création d'un poste de secrétaire de mairie
8. Divers

Avant de débiter, Madame le Maire demande d'ajourner le point 5 de l'ordre du jour, affectation du résultat 2022.

Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

Le Conseil Municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes-rendus du 13 février et du 22 février 2023
2. Modification d'adresse (rue du moulin)
3. Compte de gestion 2022
4. Compte administratif 2022
5. Taxes locales
6. Création d'un poste de secrétaire de mairie
7. Divers

### **1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 13 FEVRIER ET DU 22 FEVRIER 2023**

Madame SPIELMANN fait une remarque, concernant le compte rendu du 13 février au sujet du point sur la fourrière animale, s'interrogeant sur le contrat d'une durée de 7 ans et qui se termine le 31 décembre 2025, il s'agit de la date de fin de délégation de service public de fourrière animale entre la CAH et la SPA. Ce conventionnement a pris effet en 2019, ce qui n'a pas été précisé lors de cette dernière réunion.

Les comptes-rendus du 13 février et du 22 février sont adoptés à l'unanimité.

### **2. MODIFICATION D'ADRESSE (RUE DU MOULIN)**

Monsieur BASTIAN habitant aujourd'hui au 3a rue du Moulin désire (vu que sa maison est rattachée au 3 rue du Moulin) mettre sa résidence au 3 rue du Moulin afin de faciliter toutes les démarches administratives.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte cette demande à l'unanimité.

### **3. COMPTE DE GESTION 2022**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le service des finances publiques à la clôture de l'exercice.

Elle certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Maire désigne M. Hervé SCHNEIDER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour remplir la fonction de président de l'assemblée délibérante pour la vérification du compte administratif de l'exercice 2022.

Celui-ci accepte cette mission.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2022, dressé par Madame Anne FREY, Maire.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'**unanimité** des membres présents.  
A son retour, Madame le Maire résume ainsi les chiffres pour 2022 :

##### **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	206 555.13 €
Dépenses réalisées :	161 150.30 €
Reste à réaliser :	0.00 €

\*\*\*\*\*

Recettes prévues :	206 555.13 €
Recettes réalisées :	197 752.19 €
Recettes à réaliser :	0.00 €

##### **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	342 156.67 €
Dépenses réalisées :	142 372.12 €
Reste à réaliser :	0.00 €

\*\*\*\*\*

Recettes prévues :	342 156.67 €
Recettes réalisées :	246 471.32 €
Recettes à réaliser :	0.00 €

##### **Résultat de clôture de l'exercice :**

- Fonctionnement :	36 601.89 €
- Investissement :	104 099.20 €
- Résultat global :	140 701.09 €

Ce résultat définitif est adopté à l'**unanimité** par les membres présents.

## 5. TAXES LOCALES

Par délibération du 22 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 25.63 %

TFPNB : 68.39 %

CFE : sans objet

Cette année, le Conseil Municipal doit à nouveau fixer le taux de la taxe d'habitation. Le dernier taux connu est de 18 %.

Vu que les comptes de la commune sont positifs, le Conseil décide à l'**unanimité** de ne pas changer les taux pour 2023 et donc de les porter à :

TH : 18 %

TFPB : 25.63 %

TFPNB : 68.39 %

CFE : sans objet

## 6. CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Vu que la dernière délibération prise pour la création du poste de secrétaire de mairie est obsolète,

Vu que le départ de la secrétaire de mairie actuelle est imminent,

Vu que la création du poste est urgente,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre toutes les décisions quant à la création de ce poste afin de le créer le plus rapidement possible.

Autorisation adoptée à l'**unanimité**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non-complet, à raison de 17.5/35<sup>ème</sup> pour les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 7 mars.

Ces emplois permanents peuvent également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 368, indice majoré 341, pour une durée d'un an.

## 7. DIVERS

a. Monsieur ZEIDLER propose d'effectuer à nouveau des recherches de canalisation au niveau du monument aux morts pour résoudre le problème d'évacuation de l'appartement au-dessus de la mairie le samedi 11 mars.

b. Il est décidé de faire une ½ journée de travail (géraniums, réparation du chalet, etc...) le samedi 06 mai.

- c. Il est décidé que la commémoration du 08 mai débutera à 18h00, ce qui permettra aux personnes travaillant en Allemagne d'être présentes.
- d. La date de la fête des aînés est arrêtée au dimanche 09 juillet.
- e. La commission des finances se réunira le 13 mars. Vu que le budget primitif sera établi par les élus, il sera envoyé en semaine 12 à Monsieur TORTEROTOT, conseiller trésorier, pour correction si nécessaire. Le budget primitif sera voté en réunion de conseil le 27 mars.
- f. Monsieur Hervé SCHNEIDER fait le rapport du SIVU collège et du Sictcu.

Séance levée à 21h00

Fait à Keffenach, le 07 mars 2023



Le Maire,  
Anne FREY